

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15.12.2015

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Messieurs Denis DUPANLOUP et David DE VITO, excusés.

Madame Chantal BARONI-CHAPPAZ a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 26.11.2015.
- Retire le point 2 (logement aidé) prévu dans l'ordre du jour de la réunion et qui sera reporté à la réunion de janvier.
- Vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 000 € en faveur de l'association « Le Re'Pers » pour permettre à cette dernière de régler ses créanciers ; cette subvention sera liée à une convention signée par l'association et la mairie et précisera que le boni de liquidation de cette dernière sera intégralement versé au Trésor Public sur le compte de la mairie.
- Vote une subvention d'un montant de 50 € en faveur du CFA d'Annemasse, un jeune de Pers-Jussy y étant scolarisé.
- Décide d'effectuer les virements suivants, les crédits ouverts au budget 2015 étant insuffisants :
 - subventions de fonctionnement aux associations compte 6574 : + 12 050 €
 - entretien des bâtiments compte 61522 : - 12 050 €
- Vote une participation de 7 000 € pour une classe découverte 2016 en Ardèche pour 107 élèves de l'école élémentaire (4 classes : CM2, CE2, CM1/CM2 et CM1/CM2).
- Vote l'indemnité de conseil allouée à la Perceptrice d'un montant de 606,03 € pour l'année 2015.
- Prend connaissance du document d'arpentage établi par le géomètre concernant la parcelle n° D 1163 au village des Roguet et accepte une cession gratuite d'une surface de 861 m².
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 28 janvier 2016 à 19h30.

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé du jeudi 24 décembre à 16h au lundi 28 décembre à 9h et du jeudi 31 décembre à 16h au lundi 4 janvier 2016 à 9h.

Toute la population de Pers-Jussy est invitée à la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 8 janvier 2016 à 20h à la salle communale.

BONNES FETES A TOUS